

Signé par le Canada le 30 juin 1989
Ratifié par le Canada le 20 février 1991
NOTE: Avec déclaration.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Actes finals de la Conférence administrative mondiale télégraphique et téléphonique (CAMTT-88),
Melbourne 1988
Melbourne, le 9 décembre 1988
Ratifié par le Canada le 20 février 1991
En vigueur pour le Canada le 20 février 1991
NOTE: Appliqués avec effet à partir du 4 juillet 1990.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Protocole facultatif concernant le règlement obligatoire des différends relatifs à la Constitution de
l'Union internationale des télécommunications, à la Convention de l'Union internationale des
télécommunications et aux Règlements administratifs, Nice 1989
Nice, le 30 juin 1989
Ratifié par le Canada le 20 février 1991